

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2012/2186(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		29/02/2012
		ALDE GERBRANDY Gerben-Jan	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE SARVAMAA Petri	
		S&D AYALA SENDER Inés	
		Verts/ALE STAES Bart	
		ECR BRADBOURN Philip	
		EFD ANDREASEN Marta	
		NI EHRENHAUSER Martin	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		05/11/2012
		PPE PAPANIKOLAOU Georgios	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
25/07/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0436	Résumé
13/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
21/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0071/2013	Résumé

16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0151/2013	Résumé
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2012/2186(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/10513

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2012)0436	25/07/2012	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0023/2013 JO C 388 15.12.2012, p. 0123	18/09/2012	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE497.832	28/01/2013	EP	
Document annexé à la procédure		05753/2013	01/02/2013	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE497.880	27/02/2013	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE500.655	05/03/2013	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0071/2013	21/03/2013	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0151/2013	17/04/2013	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2013/586](#)
[JO L 308 16.11.2013, p. 0261](#) Résumé

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).

Pour 2011, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- description des tâches de l'Observatoire : IEMCDDA, dont le siège est situé à Lisbonne, a été créé en vertu du [règlement \(CEE\) n° 302/93](#) et a pour principale mission de collecter des informations sur le phénomène des drogues et des toxicomanies afin d'élaborer et de diffuser des données objectives, fiables et comparables au niveau européen. Les informations doivent servir à analyser la demande de drogue et les moyens de la réduire ainsi que, d'une manière générale, les phénomènes associés au marché de la drogue ;
- budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011 : le budget 2011 de l'Observatoire tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :

- prévisions budgétaires : 16 millions EUR ;
- budget autorisé : 16 millions EUR ;
- montants effectivement reçus : 16 millions EUR ;
- montant reporté : 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Observatoire se reporter à l'adresse suivante:

http://www.emcdda.europa.eu/publications/searchresults?action=list&type=PUBLICATIONS&SERIES_PUB=w219

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), accompagné des réponses de l'Observatoire.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Observatoire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget de l'Observatoire pour 2011 s'élevait à 16,27 millions EUR et employait 104 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'Observatoire, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports de crédits : la Cour a relevé des crédits reportés à 2012 qui n'étaient pas liés à des engagements juridiques existants et auraient dû être dégagés et remboursés à la Commission ;
- dispositions immobilières : la Cour note que l'Observatoire supporte un coût annuel de quelque 275.000 EUR correspondant à des bureaux inoccupés dans l'ancien et le nouveau siège. Il devrait continuer à chercher, en collaboration avec la Commission et les autorités nationales, des solutions appropriées pour ces locaux inoccupés ;
- recrutements : le Cour estime qu'il est possible d'améliorer encore les procédures de recrutement.

Réponses de l'Observatoire :

- l'Observatoire indique qu'il va revoir son processus interne afin de garantir, dans les plus brefs délais et dans la mesure du possible, que les engagements en cours, qui ne sont pas liés à des obligations légales soient désengagés avant la fin de l'exercice, sur la base des informations disponibles et prévisibles à ce moment ;
- l'Observatoire indique qu'il poursuit et accroît ses efforts dans le domaine immobilier, conformément à l'observation de la Cour. À cet effet, des initiatives spécifiques ont été prises avec la Commission européenne comme avec les autorités nationales compétentes ;
- suite à la recommandation de la Cour, l'Observatoire évaluera la possibilité d'une définition liminaire des questions destinées aux épreuves orales et écrites, en évaluant les risques, coûts et bénéfices possibles d'une telle mesure, en matière de recrutement.

Le rapport de la Cour des comptes reprend en outre un résumé des activités de l'Observatoire en 2011. Celui-ci s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- animation du réseau informatisé pour la collecte et l'échange d'informations, dénommé «réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies» (Reitox) ;
- publications diverses (ex. : rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue en Europe; bulletins statistiques ; monographies spécifiques ;).
- création/mise à jour/développement du contenu du site web public de l'OEDT ;
- production de matériel de promotion, de produits médias, de communiqués de presse et de fiches techniques ;
- participation à des conférences internationales, ainsi qu'à des réunions scientifiques et techniques.

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

En adoptant le rapport de Gerben-Jan GERBRANDY (ADLE, NL) sur la décharge à octroyer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2011, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Observatoire. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- Financement, gestion budgétaire et financière de l'Observatoire: les députés rappellent que le budget global de l'Observatoire était passé à 16,274 millions EUR au titre de l'exercice 2011, ce qui représente une augmentation de 2,35%. Ils notent également que l'Observatoire percevait une contribution du budget européen de 15,4 millions EUR.
- Taux d'exécution et reports de crédits: les députés relèvent par ailleurs que le taux d'exécution de cette agence communautaire était proche de 100%. Ils déplorent toutefois les importants reports de crédits à 2012 sans engagements juridiques.

Les députés ont enfin fait une série d'observations sur les performances, le siège, le système comptable et d'audit ainsi que sur les procédures de recrutement de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/586/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2011.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).

La décision 2013/587/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2011.

Décharge 2011: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2011. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- Financement, gestion budgétaire et financière de l'Observatoire: le Parlement rappelle que le budget global de l'Observatoire est passé à 16,274 millions EUR au titre de l'exercice 2011, ce qui représente une augmentation de 2,35%. Il note également que l'Observatoire a perçu une contribution du budget européen de 15,4 millions EUR.
- Taux d'exécution et reports de crédits: le Parlement relève par ailleurs que le taux d'exécution de cette agence communautaire était proche de 100%. Il déplore toutefois les importants reports de crédits à 2012 sans engagements juridiques.
- Lieu d'implantation : le Parlement note que l'Observatoire supporte un coût annuel de quelque 275.000 EUR correspondant à des bureaux inoccupés dans l'ancien et le nouveau siège. Il invite dès lors l'Observatoire à rechercher des solutions adéquates pour les bureaux inoccupés et à tenir l'autorité de décharge informée des décisions qui seront prises.

Le Parlement fait enfin une série d'observations sur les performances, le système comptable et d'audit ainsi que sur les procédures de recrutement de cette agence communautaire.